

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € au Comité départemental du Maine-et-Loire de la Ligue contre le Cancer (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose : l'Anjou se ligue contre le cancer » à Angers le 11 octobre 2022 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Le Studio Laval (53 - Mayenne), pour l'acquisition de matériel audiovisuel afin de renforcer l'activité de la web TV étudiante lors de l'année 2022

(annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Trans-Forme (75 - Paris), pour la participation de jeunes transplantés à la 7e Croisière Voiles de la Vie qui aura lieu du 22 au 26 août 2022 et dont le départ aura lieu aux Sables-d'Olonne (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à l'association Choletaise de Lutte contre la mucoviscidose (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation des Virades de l'Espoir à Cholet le 24 septembre 2022 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € à l'association La Voie des Chœurs (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du festival Les Clissonnantes 2022 à Clisson du 7 au 9 octobre 2022 (annexe 5) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Vendée Cheval (85 - Vendée), pour l'organisation d'un spectacle équestre qui a eu lieu à La Roche-sur-Yon du 16 au 19 juin 2022 (annexe 6) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Team Metiss (72 - Sarthe), pour une participation aux 24H du Mans moto les 16 et 17 avril 2022 et au Bol d'Or les 18 et 19 septembre 2022 au Castellet (annexe 7) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association les Tréteaux de la Velue (72 - Sarthe), pour l'organisation du 3e Festival Lectures aux animaux qui a eu lieu à Saint Rémy-du-Val du 1er au 3 juillet 2022 (annexe 8) ;

ATTRIBUE

une subvention de 7 000 € à l'Orchestre symphonique de Vendée (85 - Vendée), pour l'organisation d'un concert hommage au père Olivier Maire qui a eu lieu à Saint Laurent-sur-Sèvre le 9 juin 2022 (annexe 9) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € au Club de twirling bâton Neuvillalais (72 - Sarthe), pour la participation d'une athlète ligérienne à la Coupe d'Europe de Twirling bâton qui a lieu à Blanes (Espagne) du 5 au 10 juillet 2022 (annexe 10) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Trail de la Renaissance (85 - Vendée), pour l'organisation du 7e Trail de la Renaissance qui aura lieu à Fontenay-le-Comte le 17 septembre 2022 (annexe 11) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Team Mam (72 - Sarthe), pour l'accompagnement de sportifs ligériens lors de l'année 2022 (annexe 12) ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées au Comité départemental du Maine-et-Loire de la Ligue contre le Cancer, à l'association Le Studio Laval, à l'association Trans-Forme, à l'association Choletaise de Lutte contre la mucoviscidose, à l'association La Voie des Chœurs, à l'association Vendée Cheval, à l'association Team Metiss, à l'association les Tréteaux de la Velue,

à l'Orchestre symphonique de Vendée, au Club de twirling bâton Neuvillalais, à l'association Trail de la Renaissance, et à l'association Team Mam ;

APPROUVE

les modalités de versement détaillées en annexe 13 de la présente délibération ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 32 500 € ;

MODIFIE

pour partie la délibération de la Commission permanente en date du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention à l'association Ligné Fest'Ouailles (44 - Loire-Atlantique) pour l'organisation de la 24e Fête du Mouton en 2021, cette manifestation étant reportée au 10 juillet 2022 au regard du contexte sanitaire.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs